



DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

-----  
**EXTRAIT**

**du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

Objet :

Modification de la durée  
du poste en contrat de  
projet de Chef de projet  
Territoire Zéro Chômeur  
de Longue Durée

-----  
L'An Deux Mille Vingt Deux, le trente mai dans la salle des fêtes de la Mairie,  
à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur  
la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29  
Présents : 26  
Absents : 3

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Diatta, Faure-Pinault,  
Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffé, Heyndrickx, Jouve,  
Keskin, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli,  
Segueni, Tolfo, Valla, Vallon.

Pour : 28  
Abstentions :  
Contre : 1

Excusé(e)s : M. Chezeau (pouvoir à Mme Tolfo), M. Dersi (pouvoir à M. Jouve),  
Mme Guillot (pouvoir à Mme Faure-Pinault).

Secrétaire : M. Vallon  
-----

À l'occasion de sa séance du 4 avril 2022, le Conseil municipal a délibéré, pour la création d'un contrat de projet (prévu par l'article 332-14 du Code Général de la Fonction Publique et la loi du 26 janvier 1984), de trois ans à temps plein sur la base du grade de catégorie A afin d'accomplir les missions de chef de projet TZCLD.

Il est proposé d'allonger la durée de ce contrat à 5 ans de manière à s'ajuster sur la durée de l'expérimentation TZCLD.

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE** de modifier la durée du poste en contrat de projet de Chef de projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, créé par délibération du 4 avril 2022, et de la porter de 3 à 5 ans.

Pour extrait conforme  
Le Maire

Olivier PEVERELLI

  
